



Réunion de crise CoVid-19 DSI du 30/07/20

Visites du pôle médical à la DSI

Le médecin du travail et l'infirmière passeront régulièrement dans les services, pour avoir une idée de l'application des mesures barrières. La visite pour la DSI a eu lieu hier. Les agents présents ont été rencontrés en particulier dans les bureaux partagés.

Il y a quelques récalcitrants au port du masque (« Ça tient chaud », « difficile quand on travaille », ...). Il est important de rappeler pourquoi le masque reste une bonne mesure barrière et n'a d'intérêt que si tout le monde le porte en milieu clos.

Les mesures barrières

Un rappel de la note du directeur sur les mesures barrières à la DSI va être transmis aux agents. Il y sera précisé que le port du masque est obligatoire dans les bureaux partagés et pour tous les déplacements y compris les déplacements courts (couloirs, déplacements vers les sanitaires, à la cafétéria, ...). La note du SG précise que des mesures plus strictes peuvent être mises en place par les services. C'est ce que fait la DSI.

Plusieurs recommandations des mesures barrières seront également rappelées dans la note DSI comme la proximité lors de la préparation des repas à la cafétéria, les repas pris en commun dans la salle 13, le stockage des masques pendant les repas,

Une affiche qui rappelle les grandes règles sera fournie par le médecin de prévention.

Les masques

La société qui a fourni les masques polaires n'a pas donné suite à la demande de changement avec des masques plus légers. Les agents qui n'ont pas reçu leur dotation peuvent se rendre à la logistique SSIM pour la récupérer (10 masques polaires + 3 tissus plus légers).

En cas d'oubli du masque, la DSI peut vous en fournir un, issu du reliquat de masques achetés lors de la pandémie de grippe H1N1 (Une centaine de masques chirurgicaux de type 2 disponibles).

Sans masque on ne peut pas partager les bureaux, la distance à respecter est d'au moins un mètre (on entend aussi 1,5m, 2m).

La DSI a commandé des masques chirurgicaux de type 1 (2000 pièces) pour les équipes MIB et Logistique et pour dépanner les agents n'ont pas de masques pour entrer dans le bâtiment.

Agents vulnérables

Si vous êtes personnels avec une santé fragile et que vous êtes en présentiel, la DSI peut vous fournir des masques chirurgicaux (Voir avec les RH). Vous pouvez également vous en procurer sur ordonnance à raison de 10 masques chirurgicaux par semaine.

Des masques de Type 2 R vont être commandés et réservés aux personnels vulnérables.

Application STOPCOVID

La DGAC recommande l'utilisation de l'application. Une communication DGAC va être faite dans ce sens. Des tests ont été effectués à la DSI révélant qu'elle ne présente pas de risques en terme de sécurité sur la transmission de données personnelles.

Présentiel

Chaque agent (sauf cas particulier des personnels vulnérables) doit être en présentiel un jour au moins par semaine jusqu'à nouvel ordre. Les agents qui souhaitent être en présentiel plus souvent le peuvent.

Le médecin du travail confirme la hausse de la circulation de la COVID en ile de France et insiste sur les gestes barrières.

Vaccination grippale

La vaccination grippe va être relancée par l'équipe médicale. Le médecin du travail propose une présentation aux agents sur un hiver Grippe/Covid.

Isabelle Perrin
Pour le SPAC CFDT
30/07/2020